



**Communiqué de presse**

Paris, le 28 janvier 2025

## **FNTR : inquiétude et exaspération face aux nouvelles grèves des ports**

Les professionnels du transport routier de marchandises expriment leur profond désarroi face aux grèves des dockers annoncées en janvier (30 et 31 janvier arrêt de travail de 48h) et sous forme de grèves perlées sur le mois de février 2025. Et ce, sans préjudice, d'autres actions ou arrêts de travail. Des grèves qui interviennent dans le cadre des négociations postérieures à la réforme des retraites. Ces mouvements sociaux, qui s'inscrivent dans la continuité de nombreuses grèves ces derniers mois, suscitent une exaspération légitime dans un contexte économique déjà extrêmement tendu pour les entreprises du transport routier de marchandises.

[L'activité du Transport Routier de Marchandises \(TRM\) au plus bas au 4ème trimestre 2024](#)

### **Une économie durement impactée**

Dans un contexte où la France tente de préserver sa compétitivité face à une conjoncture internationale incertaine, ces perturbations nuisent gravement à l'ensemble de l'économie. Les ports français ne peuvent se permettre des blocages successifs notamment sous forme de grèves perlées qui affectent la fluidité des échanges et fragilisent les entreprises locales, nationales et européennes et risquent de détourner les flux vers les autres ports européens.

### **Une menace pour l'emploi et la compétitivité**

Ces interruptions d'activités, qui paralysent l'approvisionnement et la distribution des marchandises, entraînent des conséquences désastreuses pour les entreprises de transport routier. Déjà affaiblies, elles peinent à honorer leurs engagements et à maintenir leur rentabilité, ce qui pourrait entraîner une aggravation des faillites dans la profession. Cette situation met également en péril des milliers d'emplois, tant au sein des transporteurs que dans l'ensemble de la chaîne logistique. Les Organisations Interprofessionnelles MEDEF et CPME ont été également informées de la gravité de cette situation.

### **Un appel à la responsabilité collective**

La FNTR en appelle à la responsabilité de toutes les parties prenantes et demande une médiation rapide pour limiter l'impact de ces mouvements sociaux et garantir la continuité des activités économiques.

De plus, elle a alerté le cabinet du ministre chargé des Transports afin que des dispositions soient prises dans les meilleurs délais.

Contacts presse :

Camille Mikoczy – [camille.mikoczy@fntr.fr](mailto:camille.mikoczy@fntr.fr) – 01 44 29 04 23

Alexandra CHASSIGNAT – [alexandra.chassignat@fntr.fr](mailto:alexandra.chassignat@fntr.fr) – 01 44 29 04 12